

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 18 avril 2012

Absents ayant donné pouvoir : Philippe MOINET, Guénola CHEVRE-BALEIGE, Richard BORIE, Francette LELOUP, Francis MILLERAND, Charlène GIROIR, Bruno NICOULEAU, Jacky GRANDILLON  
Absents : Marc PELLACOEUR

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si le procès-verbal de la réunion précédente fait l'objet de remarques particulières.

Monsieur MONBEIG souligne que les avenants relatifs à la Maison des Initiatives et des Services n'ont pas été adoptés à l'unanimité mais ont fait l'objet de quatre abstentions.

*Monsieur le maire fera corriger le procès-verbal.*

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2012 est ensuite adopté à l'unanimité.

### ➤ URBANISME

- Il est pris acte de la présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

*Monsieur le maire rappelle que le PADD, qui constitue l'un des éléments essentiels du plan local d'urbanisme, est le document politique exprimant le choix de la collectivité en matière d'urbanisme, d'aménagement, de protection de l'environnement, de l'habitat, de loisirs, de développement économique, de déplacements et de stationnement. Il informe que les personnes publiques associées à la procédure de révision de plan local d'urbanisme ont examiné le PADD le 16 avril dernier :*

- *la DREAL a insisté sur la création d'espaces boisés classés (EBC) ;*
- *la DDTM a fait des remarques favorables. Elle a toutefois souhaité des précisions sur le projet de La Marquina, et plus particulièrement sur le phasage de l'opération. A la suite des précisions apportées par le maire, la DDTM a été rassurée sur le projet ;*
- *en ce qui concerne le service de prévention des risques, il y a eu une longue explication du service pour dire ce qui allait être adressé à la commune, dans le cadre du "porter à connaissance", sur le risque de submersion. Le service de prévention des risques proposera que le Petit Port des Seynes soit considéré comme zone naturelle non bâtie.*

*Monsieur le maire fait observer que la commune est conforme aux prescriptions du SCOT. Il présente tous les objectifs énumérés dans le PADD*

Monsieur MONBEIG estime qu'il y a une contradiction entre ce qui est écrit dans l'objectif A "la commune de Marennes, en tant que pôle de vie et d'emplois structurants..." et ce qui est écrit dans l'objectif E "elle doit pouvoir constituer un pôle économique fort". Il conviendrait selon lui, dans l'objectif E, de dire "pôle économique renforcé".

*Monsieur le maire précise que la commune de Marennes a déjà une fonction et l'objectif est de la renforcer. Il y a la question des zones économiques. L'emploi ne doit pas se réduire aux seules zones économiques. Actuellement, un document d'aménagement commercial (DAC) est en cours d'élaboration par le Pays Marennes Oléron. Il convient de renforcer l'économie dans les centres-bourgs.*

Monsieur MONBEIG note que dans l'objectif D, il n'est pas envisagé d'extension de structures scolaires.

*Monsieur le maire souligne qu'en début de mandat, il s'est posé la question sur les équipements scolaires. Toutefois, il ne dispose pas d'éléments suffisamment précis sur l'évolution démographique. L'objectif de la commune est de favoriser son développement de façon maîtrisée.*

*Monsieur le maire rappelle le projet de La Marquina dans le cadre d'une création de ZAC. Peut-être conviendra-t-il de réserver des parcelles pour les équipements scolaires. Il a été demandé à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes que les parcelles situées au sud de la zone Fief de Feusse soient mises en réserve foncière pour éventuellement servir d'implantation d'équipements scolaires.*

*Monsieur DESHAYES souligne que les écoles maternelle et élémentaires disposent actuellement de possibilités d'accueil d'élèves, compte tenu de la suppression par l'Etat de deux classes.*

*Monsieur le maire fait observer que dans l'îlot Fradin, la commune pourra se poser la question de l'utilisation de l'ancienne école actuellement occupée par des associations.*

Monsieur SAMZUN demande s'il est prévu des zones d'accueil des sédiments à proximité du port de plaisance.

*Monsieur le maire note qu'il s'agit plus d'une question de zonage que d'objectifs du PADD. Il souligne toutefois qu'il faudra conserver ce qui avait été prévu en 2009 au Petit Port des Seynes.*

Monsieur BARON note que si la commune souhaite procéder au dragage du port de plaisance, il sera nécessaire de trouver une zone de dépôt des sédiments. Il conviendrait donc de réserver une zone à cet effet. Il se demande si, une fois le plan local d'urbanisme approuvé, la commune pourra revenir en arrière pour réserver une zone.

*Monsieur le maire souligne que la commune peut réviser le plan local d'urbanisme à tout moment. Il note par ailleurs que les terrains situés à proximité du port sont situés en Natura 2000.*

## ➤ VIE ASSOCIATIVE

- Il est décidé d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2012 :

Donneurs de sang bénévoles	400 €	Association Gymnastique Volontaire	800 €
Coup de pouce	200 €	Avirons marennais	250 €
Croix Rouge locale	200 €	Les Perles Marennaises	900 €
Equinoxe	400 €	Gym Club	800 €
F.N.A.T.H.	150 €	Rugby-Club	3 000 €
Maison de Pierre	200 €	Société la Gaule Marennaise	850 €
Un Deux Trois Eveil	800 €	Tennis club	3 800 €
Association Nodes-La Chainade	250 €	Club de Tir	4 500 €
Comité des Fêtes	41 000 €	Union Sportive Marennaise	6 500 €
Office de Tourisme	6 500 €	Vélo Club du canton de Marennes	2 200 €
Association Communale de Chasse Agréée	750 €	Club d'échecs	2 600 €
Artisans Baladins	6 750 €	Rail Club Océan	300 €
Comité de Jumelage	1 500 €	Mémoire et Espoir de la Résistance	750 €
Fanfare l'Avenir de Marennes	3 000 €	Amicale des Combattants et Victimes de Guerre	250 €
Gribouille Mots	1 300 €	FND RP	250 €
La Grande Echelle	6 000 €	AMMAC	250 €
Lasses marennaises	800 €	ALPVM	250 €
La Ritournelle	800 €	A.C.P.G. - C.A.T.M	300 €
Plus de Son	4 500 €	Comité de Commémoration de la Seudre	250 €
Marennes Art et Culture	47 500 €	FNACA	250 €
Chemin d'étoiles	300 €	Médaillés Militaires	250 €

*Monsieur DESHAYES souligne que, parallèlement à ces subventions financières, les associations bénéficient d'aides en nature par la mise à disposition de salle, de personnel par exemple. Ces subventions ne constituent pas un droit de tirage. C'est l'argent du contribuable. Il souligne par ailleurs que le montant des demandes de subvention présentées par la commune s'est élevé à 190 923,00 € pour 2012, le montant des subventions proposées étant de 152 600,00 €. Il rappelle que les taux de fiscalité ont été maintenus.*

Monsieur SAMZUN regrette que ne soient pas indiqués les montants des subventions accordées en 2011 pour une meilleure comparaison.

*Monsieur DESHAYES fait observer qu'il y a quasiment le même nombre d'associations qu'en 2011. Cette année, il y a une association supplémentaire, La Grande Echelle, qui va gérer le bar associatif.*

*Madame FARRAS rappelle que la commission "vie associative" s'est réunie les 3 et 10 avril pour examiner les demandes de subventions et que les subventions antérieures y étaient indiquées.*

Monsieur MONBEIG signale qu'il a été interpellé à propos de l'association Gym Club au sein de laquelle le professeur se ferait rémunérer.

*Madame FARRAS souligne que les deux associations de gymnastique ont effectivement des animateurs qui se font rémunérer dans les règles.*

Monsieur MONBEIG informe qu'il lui a été dit que le professeur du Gym Club a cherché des adhérents pour créer cette association.

Madame TRICOT, qui a fait partie de cette association dès sa création, souligne que ce sont les adhérents qui ont cherché un professeur.

*Monsieur le maire souligne qu'en ce qui concerne l'association FNATH, celle-ci bénéficie aujourd'hui du relais d'accès au droit.*

Madame EUSOP fait observer que, à l'occasion du trentième anniversaire de l'Office de Tourisme, elle pensait que la commune ferait un geste supplémentaire. Elle reconnaît que le personnel de l'Office de Tourisme est mis à la disposition par la commune. Elle souligne que la cabane mise à la disposition de l'Office de Tourisme à la plage ne sert plus à rien. Elle estime que l'Office de Tourisme est mis à la disposition de la commune alors que c'est l'inverse pour les autres associations. Elle souligne par ailleurs que si la commune perçoit la taxe de séjour, c'est le fruit du travail de l'Office de Tourisme.

*Madame FARRAS informe qu'au regard des comptes et de ce qui reste sur le compte en banque, la commission "vie associative" a décidé de ne pas augmenter la subvention. La commission a été surprise de recevoir une demande de subvention complémentaire.*

Madame POIRIEZ, qui est bénévole d'une association, se dit choquée qu'une subvention soit demandée par une association pour remercier les bénévoles de cette association en leur proposant d'aller au restaurant.

Madame EUSOP informe que la demande de subvention complémentaire a été présentée pour acheter des teeshirts.

*Monsieur DESHAYES note que l'Office de Tourisme dispose de 55 000,00 € en fonds de réserve.*

*Madame FARRAS trouve que l'Office de Tourisme, qui dispose de 55 000,00 € en réserve, ne peut raisonnablement demander une subvention complémentaire.*

Madame EUSOP souligne que l'Office de Tourisme a des frais. Ainsi, une porte a dû être remplacée pour être aux normes.

*Madame FARRAS estime qu'on ne peut pas toujours donner de l'argent public. C'est le contribuable qui paie.*

*Monsieur le maire souligne qu'il y a une tentation pour les associations de demander beaucoup pour avoir un peu. Il faut y voir clair dans les comptes. La commune veut connaître les montants avant de se prononcer sur les demandes de subvention. Il précise que le montant des subventions n'a pas baissé depuis 2008. En ce qui concerne l'Office de Tourisme, il y a un fonds de réserve conséquent. On ne peut pas faire du superflu dans la période actuelle.*

Madame EUSOP réitère que la demande a été présentée pour récompenser les bénévoles.

*Madame FARRAS estime que 3 000,00 € pour des teeshirts, c'est beaucoup.*

*Monsieur le maire souligne qu'il ne se voit pas accorder 3 000,00 € à l'Office de Tourisme pour les teeshirts alors que l'USM a une subvention de 6 500,00 € pour un nombre d'adhérents autrement plus important. Il propose que l'Office de Tourisme prélève sur son fonds de réserve.*

Madame EUSOP fait observer que ces 55 000,00 € sont nécessaires pour réaliser des travaux.

*Monsieur le maire estime que ce n'est pas l'Office de Tourisme qui devrait supporter le coût du bâtiment qu'il occupe.*

Monsieur MONBEIG juge que tout l'édifice de l'Office de Tourisme au niveau national ne répond plus aux besoins. Le Comité du Tourisme est un monde à part.

*Monsieur le maire informe qu'une étude va être faite au niveau du Pays Marennes Oléron pour réfléchir à une meilleure utilisation de ce type.*

*Monsieur le maire informe qu'en ce qui concerne l'association Plus de Son, cette association a organisé deux concerts en 2011. La commune a demandé à cette association d'intégrer sa programmation dans le Festival de la Francophonie. Aussi, les 4 500,00 € seront-ils dans le budget global du festival.*

- A l'unanimité, il est accordé une subvention de 11 000,00 € à l'association LOCAL qui gère le cinéma L'Estran, étant précisé que l'association supporte les frais de chauffage qui, en 2011, se sont élevés à 8 500,00 €, calculés au prorata de l'utilisation de la salle.

*Madame BALLOTEAU informe que la boucle magnétique sera installée au cinéma pour permettre aux malentendants de bénéficier du cinéma. Elle regrette que cette boucle magnétique n'ait pas été prévue lors de la construction du cinéma. Elle informe par ailleurs que des séances de cinéma pour les enfants sont désormais organisées.*

#### ➤ ECOLES

- A l'unanimité, il est accordé les dotations scolaires suivantes, au titre de l'année 2012 :

- 44,00 € par élève la dotation pour la gratuité des fournitures scolaires ;
- 500,00 € par an la dotation pour la classe du maître G
- 500,00 € par an la dotation pour la classe d'adaptation (maître E)
- 500,00 € par an la dotation pour la classe de psychologue scolaire
- 800,00 € la dotation pour l'acquisition de jeux à l'école maternelle
- 1 000,00 € la dotation pour l'acquisition de livres à l'école maternelle
- 1 000,00 € la dotation pour l'acquisition de livres à l'école élémentaire

#### ➤ VOIRIE COMMUNALE

- A l'unanimité :

- L'avenant n° 1 à la convention commune de Marennes / département de la Charente-Maritime relative au réaménagement de l'avenue Léon Hélène est approuvé, étant précisé que le coût de l'opération est estimé à 392 872,09 € HT et que la participation de la commune est de 116 167,97 € HT.

*Monsieur le maire informe qu'il a rencontré récemment le président de la Direction des Infrastructures et son directeur pour examiner les projets d'entrée de ville, de déviation... Une étude va être réalisée par le Conseil général.*

- Il est procédé au classement dans la voirie communale des rues suivantes des lotissements :

- lotissements "Les Saulniers 1, 2 et 3" : rue des Hérons, rue des Cygnes, rue des Albatros, ainsi que les espaces verts desdits lotissements
- lotissement "La Closerie de la Seudre" : rue des Mûriers, ainsi que les espaces verts du lotissement
- lotissement "Bleu Océan" : rue des Salines, ainsi que les espaces verts du lotissement

*Monsieur le maire rappelle ce qui s'est passé depuis 2008 en ce qui concerne les lotissements, les réunions publiques ainsi que les articles dans le bulletin municipal. Il rappelle que l'idée est de ne pas réintégrer les lotissements dans le domaine public communal systématiquement. Il convient de s'assurer, préalablement à la réintégration, du bon achèvement des lotissements. Il informe que le lotissement de Bonsonge fera partie de la prochaine proposition de réintégration.*

Monsieur SAMZUN demande si, lorsqu'un lotisseur décide de réaliser un lotissement, la commune a l'obligation de vérifier l'état des réseaux à la fin des travaux.

*Monsieur le maire informe que c'est au maître d'ouvrage de respecter le permis d'aménager, de contrôler les travaux et de les réceptionner. La commune intervient ensuite pour accorder ou non le certificat d'achèvement de travaux. Il précise que le lotisseur doit déposer une caution. En ce qui concerne le contrôle par la commune, tout dépend de ce qui est dit dans le permis d'aménager. Lorsqu'un lotissement est réalisé dans le cadre d'une PVR, c'est la collectivité qui réalise les réseaux et qui demande au lotisseur de lui rembourser le coût des travaux.*

*Monsieur FROC note que les certificats de conformité sont donnés par EDF, la CER...*

Monsieur SAMZUN informe qu'il a été interpellé par une personne riveraine du lotissement Domaine des Iles qui souhaiterait l'intégration de ce lotissement dans le domaine public.

*Monsieur le maire souligne qu'actuellement ce n'est pas possible, les travaux préalables nécessaires avant la réintégration n'ayant pas été réalisés. Il donne lecture de la lettre qu'il a déjà adressée aux riverains de ce lotissement. Il rappelle que les services techniques communaux ont proposé deux variantes de travaux au colotis, qu'ils ont refusés.*

Monsieur SAMZUN note que les travaux ne concernent qu'un seul coloti.

*Monsieur le maire souhaite que l'ensemble des colotis se mettent d'accord.*

➤ **MARENNES PLAGE**

- A l'unanimité :

- Il est loué la parcelle communale située devant l'amer à Monsieur Michel SEUREAU, pour les mois de juillet et août, pour y installer les cabanes de la plage, pour le prix de 1 900,00 €, étant précisé que les frais d'électricité liés à l'implantation de ces cabanes seront à la charge de Monsieur SEUREAU.

Madame EUSOP souligne que Monsieur SEUREAU a laissé ses cabanes à demeure.

*Monsieur le maire fait observer qu'elles sont démontables.*

*Monsieur DESHAYES souligne que la commune avait elle aussi laisser ses cabanes. Toutefois, elles ont été détruites lors de la dernière tempête.*

- Il est loué une partie de la plage de Marennes à Monsieur Bruno TIPHAIGNE pour l'installation du Club Mickey pour le prix de 800,00 €, pour la période estivale, étant précisé que les frais d'électricité liés à l'installation du Club Mickey sont à la charge de Monsieur TIPHAIGNE.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- A l'unanimité, il est décidé de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, le tableau des effectifs afin de prendre en compte les divers créations et suppressions de postes.

➤ **COMPTABILITE - FINANCES**

- A l'unanimité, il est accordé au Syndicat Intercommunal Marennes-Bourcefranc une avance de trésorerie d'un montant de 100 000,00 €, mobilisable en fonction des besoins du syndicat et remboursable dès l'attribution des subventions que ce dernier doit recevoir pour la réalisation des travaux de la piscine intercommunale.

Madame RENAUD demande si la commune de Bourcefranc-Le Chapus ne peut participer.

*Monsieur le maire souligne qu'il s'agit simplement d'une mise à disposition de trésorerie. Compte tenu de la situation de la trésorerie de la commune actuellement, cela ne coûte rien à la commune de Marennes.*

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur l'acquisition d'un fourgon à GAUTIER Automobiles pour le coût de 22 141,02 € TTC.

Monsieur MONBEIG demande si Marennes Auto Service a été contacté.

*Monsieur DESHAYES demandera aux services techniques.*

➤ **INFORMATIONS**

- Madame EUSOP demande s'il est possible d'installer des garde-corps au port de plaisance pour que les jeunes enfants qui s'échappent du jardin public ne puissent tomber dans le port.

*Monsieur BARON, qui trouve l'idée assez bonne, souligne que ça coûte très cher.*

*Monsieur le maire souligne qu'il n'y a pas de garde-corps au port de La Rochelle. Il ne voit pas la commune s'engager dans cette direction.*

- Madame EUSOP fait observer qu'on lui a posé la question.

- Monsieur SAMZUN souligne qu'un enfant de trois ans est tombé dans un port de Charente-Maritime, alors qu'il se trouvait sur un ponton sur lequel il y avait pourtant une rambarde.

- Madame EUSOP souligne que lorsqu'une voiture stationnée sur le parking à côté de la mairie souhaite en sortir côté rue Robert Etchebarne, en face de la MSA, c'est dangereux. Quelque chose peut-il être fait ? C'est une question qu'on lui a également posée.

*Monsieur le maire rappelle qu'un sens interdit avait été posé puis a été enlevé.*

*Monsieur DESHAYES informe qu'un miroir va être installé rue Maréchal Foch.*

- Madame EUSOP signale la présence de déjections canines et de canettes de bière dans le jardin public.

*Monsieur le maire va transmettre cette information aux services techniques pour nettoyer le jardin public.*

La séance est levée à 22 h 10.